

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2024
N°17/2024

Date de Convocation Publique	:	18/04/2024
Date d’Affichage	:	18/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme MAITRE Christelle a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2024 de la commune qui s’équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Fonctionnement :	230 774,65 €
Investissement :	273 979,02 €

- **Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver le budget primitif pour 2024.**
- **Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le Maire, Isabelle SEON

